Jumelage Pordic Hayle

Voyage à HAYLE : départ autocar à **12H00** de Pordic le **mercredi 16 mai**
Retour en autocar à Pordic le **dimanche 20 mai 2012** vers **17H**

Merci de retourner ce formulaire d'inscription dès que possible à :
Mme Blandine GUILLAUME 54 rue de la Toise, 22590 PORDIC

*Inscriptions jusqu'au **15 avril 2012** dans la limite des 48 places disponibles.*

Pour tout complément d'information : http://pordic-hayle.france22.info/
ou écrire à : comitedejumelage.pordic-hayle@laposte.net ou téléphoner à : 02 96 79 39 38 ; 02 96 79 01 87

Nombre de participants au voyage dans la famille : |__| *personnes*

Nom **Prénom** **Sexe (M/F)** **Date naissance**

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Adresse postale : . . . . . .
Adresse E-mail : . . . . . .
Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Domicile _____ *Horaire d'appel*
|_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Portable _____ *Horaire d'appel*

Renseignements nécessaires pour le choix des familles d'accueil :
Notez également si vous voudriez être hébergé avec un ou une amie, ou si vos enfants (lesquels) préféreraient l'accueil dans une autre famille

Niveau d'anglais :☐ Bon (Peut converser) ☐ Moyen(Peut faire des phrases simples) ☐ Quelques mots ou pas du tout
Fumeur ☐ Oui ☐ Non , **Allergies** (Préciser) : . . . . . .
Autres observations (mobilité, régime alimentaire, vœu d'hébergement avec quelqu'un d'autre, etc …) : . . . . . .
. . . . . .

Le montant total du voyage sera de **195 € par personne adulte**, [**160** € pour des scolaires et étudiants]. Si elle n'a pas déjà été réglée, la cotisation annuelle obligatoire au Comité de Jumelage, d'un montant de **10 € par famille**, est payable à l'inscription en sus du prix du voyage.
Le montant de **l'acompte** à l'inscription est de **60 € / personne, hors cotisation**.

Règlement : merci de joindre **2 chèques** établis à l'ordre du « ***Comité de Jumelage Pordic-Hayle*** » :

	Montant (€)	**Numéro**	**Banque**
1 chèque pour l'acompte 60 € (+ cotisation 10 €)			
Solde (chèque encaissé 1 mois avant le départ)			

*** Les chèques vacances émis par ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) sont acceptés.**

* * * * * * *

Formalités pour le voyage

Pensez à vous munir d'une **pièce d'identité non périmée au 20 mai 2012** (passeport ou carte d'identité) et **d'une Carte Européenne de Santé** délivrée par la Sécurité Sociale : demande possible par téléphone (avec votre numéro de Sécurité Sociale) à la CPAM au 0820 904 79 – **délai d'obtention un mois environ !**

Une **photocopie** des recto et verso de la carte d'identité en cours de validité (ou des pages « identité » et « validité » du passeport) par personne est nécessaire pour le dossier **(à joindre à cette fiche)**. Les mineurs non accompagnés de leurs parents, doivent disposer d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par la Mairie du domicile**. C'est impératif,** sinon l'enfant sera bloqué à la douane à Roscoff !.

Attention le voyage est limité à 48 places, mais une liste d'attente sera constituée.

* * * * * *

Pensons à l'accueil de nos amis de HAYLE du vendredi soir 24 août au mardi matin 28 août 2012

Voudriez-vous accueillir et héberger en retour des personnes venues de Hayle (dernier week-end d'août) ?
Si oui, pourriez-vous accueillir (cocher la ou les cases possibles).
☐ une personne seule ; ☐ un couple ; ☐ + 1 enfant ?
ou bien ☐ 2 personnes seules ; ☐ 1 couple et 1 personne seule ; ☐ 2 couples

Edité le 15 janvier 2012